

MASTÈRE EXPERT CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Titre reconnu par l'État de niveau 7

MÉTIERS VISÉS

- Conseiller(ère) en gestion de patrimoine
- Conseiller(ère) clientèle banque privée
- Courtier en banque et assurances
- Gestionnaire de portefeuille

DURÉE

- 958 heures réparties sur 24 mois
- Rythme de formation permettant de concilier une immersion professionnelle et une formation complète

RYTHME

- 1 jour en formation / 4 jours en entreprise par semaine

CONDITIONS D'ADMISSION

1re année

- Bac+3 validé (180 crédits ECTS)

2e année

- Bac+4 validé dans le domaine considéré (240 crédits ECTS)
- Notes et appréciations scolaires
- Entretien individuel de motivation
- Tests d'orthographe, d'anglais, de logique et de personnalité

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours dispensés en présentiel alternant des apports théoriques et des exercices pratiques
- Accompagnement individuel sur l'utilisation du logiciel de gestion patrimoniale Big Expert
- Pour chaque cours, l'alternant et le formateur émargent virtuellement, attestant ainsi de la réalisation de l'action de formation

À LA FIN DE LA FORMATION, VOUS OBTENEZ*

- Le titre "Expert Conseil en Gestion de Patrimoine" est reconnu par l'Etat niveau 7. Le titre est délivré par SOFTEC et préparé en partenariat avec le certificateur. Le titre a été enregistré le 26/04/2024 par France Compétences sous le n°RNCP 38949, code diplôme 16X31310 et code NSF 313 (Finances, banque, assurances, immobilier).

Le titre est accessible par la VAE. Pour toute information, consultez le site vae.gouv.fr et pour la demande de recevabilité le site service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10282

Les liens de correspondance avec d'autres certifications ou habilitations est consultable sur le site [France Compétences](http://FranceCompétences.fr).

* Sous condition de validation (voir règlement d'examen)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les aptitudes de l'expert conseil en gestion de patrimoine sont essentielles pour fournir un service de qualité. Après avoir réalisé un audit et une analyse approfondie de la situation patrimoniale de son client, l'expert doit être en mesure de formuler des recommandations correspondant aux objectifs du client. De plus, il est essentiel que l'expert assure une mise à jour régulière des bilans patrimoniaux, afin de garantir que les stratégies patrimoniales restent alignées avec l'évolution des besoins et des objectifs du client.

PUBLIC

- Étudiants
- Salariés (reconversion, promotion)
- Demandeurs d'emploi

PRISE EN CHARGE

La formation de l'apprenant est 100% prise en charge par l'entreprise et l'OPCO.

COMPÉTENCES CLÉS

- Savoir réaliser un audit et analyser la situation patrimoniale actuelle.
- Savoir établir une stratégie patrimoniale et savoir justifier les préconisations.
- Créer une veille juridique, fiscale et économique pour adapter régulièrement les solutions patrimoniales en fonction de la situation du client.

APPRÉCIATIONS DES RÉSULTATS

- Contrôles continus (épreuves écrites et orales) et partiels en fin d'année. L'examen de validation du titre est composé d'une étude de cas de 5h00. Puis d'un oral d'1h30 au cours duquel, l'élève devra présenter son dossier de Pratiques Professionnelles, réaliser un audit d'un client patrimonial et expliquer son analyse et ses préconisations traitées lors de l'étude de cas. A l'issue, l'élève compose une lettre de mission et un recueil d'informations suite à la conduite de l'audit.
- Remise de bulletins de notes et appréciations de l'équipe pédagogique.

LES MOYENS TECHNIQUES



Possibilité de déjeuner sur place ou dans l'environnement proche



Ecrans connectés



Suite Office 365



Wifi



Bibliothèque virtuelle



Accessible en fonction des aménagements possibles de l'établissement

VOTRE PROGRAMME

1ère ANNÉE

Team Building

- La réglementation de l'activité de CGP
- Le client patrimonial
- Les régimes matrimoniaux
- Les successions et les libéralités
- Les sociétés civiles
- Les instruments financiers
- Les techniques de financement
- Les calculs financiers
- La conduite de l'audit patrimonial
- La fiscalité des personnes physiques
- L'assurance vie
- Les techniques de vente
- La gestion financière
- Thématiques professionnelles

Révisions
Examens

2ème ANNÉE

- Les techniques de financement (suite)
- La protection sociale
- L'épargne salariale
- L'investissement immobilier
- Le droit des sociétés
- La conduite de l'analyse patrimoniale
- Établir une stratégie patrimoniale
- La stratégie patrimoniale du chef d'entreprise
- L'évaluation d'entreprise
- Le démembrement de propriété
- Le suivi et le développement du plan d'actions patrimoniales personnalisés
- Les techniques de vente
- La gestion de patrimoine à l'international
- La conduite de projet entrepreneurial

Révisions
Examens



Le programme est également découpé en blocs de compétences.

Chaque bloc peut être réalisé et validé de façon autonome et indépendante.

L'examen se déroule alors sous forme ponctuelle. La moyenne à chaque bloc permet l'obtention du diplôme.

BLOC 1

Audit patrimonial d'un client.

BLOC 2

L'analyse de la situation patrimoniale.

BLOC 3

L'expertise en conseils de stratégie patrimoniale.

BLOC 4

Le suivi et le développement de la clientèle.